

**Sud éducation Hérault**

23 rue Lakanal  
34 090 Montpellier  
Tel : 04.67.02.10.32

Mail : [syndicat@sudeducation34.org](mailto:syndicat@sudeducation34.org)  
[www.sudeducation34.org](http://www.sudeducation34.org)

**Sud éducation Gard/Lozère**

6 rue Porte d'Alès  
30 000 Nîmes

Tel : 04.66.36.25.70

Mail [sudeducation.gard@laposte.net](mailto:sudeducation.gard@laposte.net)  
<http://sudeducationgard.ouvaton.org/>

**Sud éducation PO/Aude**

4 bis avenue Marcelin Albert  
66 000 Perpignan

Tel : 06.84.89.01.17

Mail : [sudeducation.66@laposte.net](mailto:sudeducation.66@laposte.net)  
<http://www.sudeducation66.org/>

## **DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION LANGUEDOC-ROUSSILLON À LA FPMA DES 20 ET 21 JUIN 2016**

### **LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE VICTIME DE L'AUSTÉRITÉ !**

Le mouvement intra-académique 2016 des professeurs certifiés et agrégés dans l'académie de Montpellier (comme dans toutes les académies de France) est une fois de plus révélateur de la politique d'austérité généralisée menée par le gouvernement et du manque de moyens accordés à l'éducation.

En effet malgré les effets d'annonce répétés du gouvernement depuis 2012 dans les médias sur la « priorité donnée à l'éducation », force est de constater que toutes les réformes entreprises (éducation prioritaire, collège 2016, rythmes scolaires...) l'ont été dans un objectif d'économies budgétaires et que les créations de postes ne sont pas au rendez vous.

Ainsi pour la rentrée 2016, le MEN (Ministère de l'Éducation Nationale) annonce la création de 6 639 postes d'enseignant-e-s au niveau national. Dans le second degré seraient créés 2 804 postes. Cette dotation serait destinée à endiguer la hausse démographique de 37 644 élèves mais elle serait également destinée à la réforme du collège. Selon le ministère 2 000 postes seront déjà nécessaires dès 2016 pour cette réforme. Ce qui veut dire que non seulement ces postes seront insuffisants pour le collège mais qu'il n'y aura rien pour les lycées. Ceci est totalement inacceptable !

Le manque de postes disponibles a des conséquences directes sur les conditions dans lesquelles se déroule le mouvement : il entraîne une inflation impressionnante des barèmes dans de nombreuses disciplines et certaines zones géographiques sont inaccessibles à l'immense majorité des personnels. Aussi nous pouvons, encore cette année, déplorer les conséquences néfastes de la politique de l'emploi menée par le ministère qui provoque un blocage du mouvement dont la conséquence est la remise en cause du droit à la mobilité des personnels. Le taux de mutation affiché (52 % l'année dernière à l'intra) est un leurre car de nombreux collègues mutés sont des participants obligatoires : stagiaires ou entrants dans l'académie.

Il devient de plus en plus difficile d'avoir droit à une mobilité professionnelle choisie et non subie. C'est précisément le cas pour les collègues ne bénéficiant pas de bonifications particulières. En effet les collègues célibataires, non pacsé-e-s ou marié-e-s, sans enfant, se voient souvent totalement bloqué-e-s. La valorisation des situations familiales difficiles (couples séparés, enfants, etc.) se justifie mais il faut aussi éviter l'inflation des barèmes qui désavantage ceux qui ne

disposent d'aucune bonification particulière.

Les collègues déjà en poste qui ne réussissent pas à muter, malgré des demandes renouvelées d'année en année pour certains, sont trop nombreux. Derrière les chiffres et les codes nous tenons à rappeler que ce sont parfois des situations de grande souffrance que vivent les personnels : éloignement de leurs proches, temps de transport très importants, conditions de travail dégradées... Si l'on ajoute à cela la faiblesse des rémunérations, les compléments de service qui se multiplient, le recours massif aux contrats précaires ou encore les sureffectifs devenus la norme dans les classes il ne faut pas s'étonner de la profondeur du malaise qui plane sur la profession.

Sud éducation dénonce un mouvement bloqué qui contribue au mal être enseignant, la situation est encore aggravée par la réforme de l'éducation prioritaire avec son cortège d'introduction de politiques managériales, de rémunération au mérite et de généralisation de l'école du socle. Cette réforme pousse les personnels des établissements REP/REP+ à demander leur mutation ce qui fragilise la stabilité des équipes, au détriment de l'intérêt pédagogique. La refonte des bonifications éducation prioritaire et l'abandon de l'ancien dispositif APV plus avantageux, produit comme nous l'avons annoncé des effets néfastes sur la stabilité des équipes pédagogiques. En effet pour celles et ceux récemment affectés en établissement ex-APV et non REP, cela se traduit par une perte de points car la période de transition n'est prévue que jusqu'en 2017. Celles et ceux ayant 1 an d'ancienneté n'atteindront jamais la bonification de 5 ans ! Celles et ceux ayant 2, 3 ou 4 ans d'ancienneté n'atteindront jamais la bonification de 8 ans ! Pour celles et ceux affectés depuis 5, 7, 8 ans ou plus dans un établissement déclassé, le projet est catastrophique : 0 points en 2017/2018, à l'issue de la phase de transition ! Après avoir servi 5 ou 20 ans dans un de ces établissements qui demandent un effort particulier, ils et elles n'auront aucune bonification ! .

De même un collègue, ayant 8 ans et plus d'ancienneté dans un établissement ex-APV et classé seulement en REP, verrait sa bonification passer de 400 pts à 160 pts à l'issue de la phase de transition. On pourrait presque considérer cela comme une incitation à la mutation.

Dans ces circonstances, on peut s'attendre à un nombre important de mutations dans les 3 ans, avec des conséquences prévisibles : nouvelle inflation des barres, mécontentement généralisé car beaucoup de projets de mutation échoueront, instabilité des équipes, qui sera aggravée d'ailleurs par la suppression programmée de la bonification APV des 8 ans...

Pour SUD éducation le ministère doit remettre à plat la réforme de l'éducation prioritaire ainsi que les règles du mouvement. Aucune réforme ne doit léser les collègues et mettre en cause les besoins pédagogiques des élèves.

### **Pour augmenter la fluidité du mouvement, il faut :**

- Revenir sur le nombre trop élevé de postes spécifiques et de postes « réservés », qui remet en cause le caractère égalitaire et transparent du mouvement et retire chaque année un nombre important de possibilités de mutation pour les collègues (à l'inter et à l'intra).
- Alléger le temps de travail de nos collègues stagiaires, ce qui leur permettra de suivre une formation de meilleure qualité et permettra en outre de créer de nombreuses capacités.
- Créer massivement des postes, par exemple en revenant sur la réforme du lycée qui avait été un moyen de supprimer des postes en remettant en cause les horaires disciplinaires, logique également à l'œuvre dans l'actuelle réforme du collègue.

### **Dans ce contexte SUD éducation revendique:**

- Le retour à une formation pour les stagiaires, avec un tiers maximum de temps de service devant élèves ;
- L'abrogation de la masterisation et de toutes les contre-réformes imposées dans l'enseignement général, technologique et professionnel par les précédents et l'actuel gouvernements ;

- Le retrait des projets inacceptables du ministre actuel, et notamment la déstructuration des réseaux d'éducation prioritaire, la décentralisation de l'orientation scolaire et la carte de l'enseignement professionnel ;
- La baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude ;
- Une vraie politique d'éducation prioritaire qui ne se restreigne pas à un nombre extrêmement réduit d'établissements et qui permette de créer des postes et d'améliorer les conditions de travail et d'études en généralisant les décharges de services réelles ;
- La création de postes statutaires à hauteur des besoins, l'arrêt du recrutement de précaires et la titularisation sans condition de tous les personnels précaires en exercice ;
- Une baisse significative du temps de travail qui serait un outil de création de postes et donc de fluidité du mouvement. Toute charge de travail supplémentaire doit donc se traduire non par l'attribution d'une prime mais par une diminution du temps de travail contrairement à ce qui est prévu dans les nouveaux statuts des enseignant-es du second degré ;
- L'augmentation générale des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique.

C'est pourquoi face au mépris du gouvernement qui refuse d'entendre les revendications des personnels, Sud éducation appelle, avec l'intersyndicale nationale, à rejeter la réforme du « collègue 2016 » imposée par le passage en force. Cette dernière à l'opposé de nos revendications va introduire des hiérarchies intermédiaires, va renforcer les inégalités territoriales et sociales, va augmenter la charge de travail des personnels... Nous appelons les personnels à élaborer collectivement les stratégies et les moyens pour obtenir son abrogation.

Enfin le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics et des cadeaux aux patrons et actionnaires fait de la refondation de l'école une illusion. Ainsi, nous dénonçons la « Loi Travail » que le gouvernement a fait passer en force via le 49-3, qui n'augure pas d'une société telle que SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires la voudraient, ni celle qu'on pourrait souhaiter pour nos élèves et leur familles. De plus les régressions sociales pour les travailleurs du privé se traduisent toujours par une régression pour les travailleurs du public au nom d'une prétendue égalité alignée sur le moins disant social, nous l'avons constaté à de nombreuses reprises notamment pour les retraites. Nous dénonçons en particulier l'inversion de la hiérarchie des normes contenue dans le projet qui est pour nous une régression inacceptable.

Nous mettrons donc tout en œuvre pour lutter contre ces orientations et nous appelons, avec l'intersyndicale nationale, tous les personnels à rejoindre la mobilisation et à se mettre en grève les 23 et 28 juin prochains pour obtenir le retrait total de la Loi Travail.

**Les élus SUD Éducation à la CAPA certifiés de l'académie de Montpellier**  
*sud.educ.certifies.montpellier@gmail.com*